

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 498-2024 déclarant la compétence – Vente pour taxes pour la ville de Crabtree a été adopté le 20 février 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Joliette ce 22 février 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION	
Je, soussigné(e), René Charbonneau	Greffier-trésorier
(prénom et nom)	(poste)
de la municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kilda	re, certifie avoir publié l'avis public ci-
haut, en affichant une copie à chacun des	endroits désignés par le Conseil, le
23 février 2024 2024 entre 11 h 1	5 et <u>11 h 15</u> heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2024	
René Charbonneau Signé avec Consigno Cloud (22/02/2024) Vériflez avec verifio.com ou Adobe Reader.	
Signature /	